



Fontenay Aqua Rivage
Club de plongée de Fontenay-aux-roses
Protocole sanitaire 2020 – COVID19

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du SARS-CoV2 (COVID-19), la priorité reste la prévention des risques de contamination lors des activités physiques et sportives.

Ainsi il convient de respecter en tout temps les gestes barrières.

1. Avant l'entrée dans la piscine

Le plongeur doit s'auto diagnostiquer, s'il présente un des symptômes du COVID 19, il est invité à rester chez lui.

Il est demandé de se désinfecter les mains et prendre sa température avant l'entrée dans la piscine. L'attente avant l'entrée dans les vestiaires se fera à l'extérieur.

2. Dans les vestiaires, douches et couloir de la piscine

Le port du masque est obligatoire dans toute la piscine.

Une distance de 1m devra être respectée entre les personnes.

Le sens de circulation est indiqué par un marquage au sol lors du croisement des personnes.

Une douche savonnée devra être prise avant l'entrée dans l'eau.

3. Sur le bord du bassin

Le port du masque est obligatoire dans toute la piscine.

Une distance de 2m devra être respectée entre les palanquées

Les groupes de niveau seront répartis au 4 coins de la piscine.

4. Dans l'eau

10 personnes maximum par ligne d'eau.

Les zones de regroupement des palanquées en surface se feront avec la plus grande distanciation possible (par exemple : ligne 1 côté petit bassin, ligne 2 côté grand bassin etc).

Les plongeurs sont invités à passer le moins de temps possible en surface.

Il est interdit de cracher dans son masque. Chaque plongeur doit utiliser son propre anti-buée.

5. A la sortie du bassin

Une fois l'activité terminée, les plongeurs sont invités à sortir rapidement de la piscine et à attendre le cas échéant en dehors de l'établissement.

6. Le matériel et le local technique

Les plongeurs sont invités à avoir leur propre matériel : palmes, masque, tuba.

Le matériel prêté par le club (détendeur, gilet, bloc, ...) devra systématiquement être désinfecté avant et après utilisation.

Le prêt et le retour de ce matériel se fera à partir du haut des escaliers du local.

Chaque plongeur sera appelé pour récupérer /rendre son matériel, un seul plongeur descendra à la fois.

Seules 2 personnes pourront être en même temps dans le local.

7. La désinfection du matériel prêté pour les nouveaux :

Les adhérents sont encouragés à posséder leur propre matériel le plus rapidement possible.

Tout le matériel prêté (masque, palme, poignée de bloc, gilet stabilisateur, détendeur, etc...) sera systématiquement désinfecté avec le pulvérateur mis à disposition dans le local.

Ce document ne prétend pas à l'exhaustivité et est appelé à évoluer en fonction des retours d'expérience, des consignes gouvernementales et de l'évolution de la crise.